



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 65928

## Texte de la question

M. Christian Kert attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur des informations convergentes qui font état de la possible non-reconduction du CFA (congé de fin d'activité) en 2002. Or, ce dispositif a eu un effet positif sur le déroulement des carrières des PEGC (professeur d'enseignement général de collège) qui, faut-il le rappeler, font partie d'un corps en voie d'extinction. C'est pourquoi, il lui demande si ces informations de non-reconduction du dispositif CFA en 2002 sont confirmées.

## Texte de la réponse

Transposition de l'accord UNEDIC qui a créé l'allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE), le congé de fin d'activité est organisé par la loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996 modifiée relative à l'emploi dans la fonction publique et à diverses mesures statutaires. Ce dispositif provisoire a été reconduit en dernier lieu par la loi n° 2000-1352 du 31 décembre 2000 jusqu'au 31 décembre 2001. Le Gouvernement a décidé de proposer au Parlement sa reconduction pour l'année 2002 et ce, dans les mêmes conditions d'accès que pour l'année 2001.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Kert](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (11<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65928

**Rubrique :** Enseignement : personnel

**Ministère interrogé :** fonction publique et réforme de l'État

**Ministère attributaire :** fonction publique et réforme de l'État

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 septembre 2001, page 5311

**Réponse publiée le :** 12 novembre 2001, page 6504